

**Procès-verbal de la réunion du Comité de consultations syndicales-patronales  
Agence canadienne du pari mutuel et Syndicat de l'agriculture, AFPC**

**27 juin 2012**

**Sont présents :**

M. S. Suttie  
Directeur exécutif intérimaire  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M. F. Murphy  
Premier vice-président exécutif national  
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M<sup>me</sup> S. Dubreuil  
Directrice, Opérations  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M<sup>me</sup> N. Milosevic  
Agente des services  
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. R. Sawchuk  
Directeur, Politique  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M. M. DeLuca  
Gestionnaire régional de l'Est du Canada  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M. S. Robineau  
Conseiller principal en relations de travail  
Direction générale des ressources humaines, AAC

Procès-verbal rédigé par : M<sup>me</sup> K. Dicaire  
Adjointe exécutive du directeur exécutif  
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

**Présentations**

On souhaite la bienvenue à tous et on présente les participants puisque la plupart d'entre eux assistent pour la première fois à une réunion du Comité de consultations syndicales-patronales (CCPS). Un ordre du jour est remis pour orienter les discussions, mais les membres décident plutôt de tenir une réunion moins structurée afin de donner l'occasion à tous de prendre connaissance des enjeux. Tous les participants conviennent que les questions de fond devront probablement faire l'objet d'un suivi.

**Aperçu de l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) et de l'industrie des courses de chevaux**

S. Suttie donne un aperçu de l'ACPM et de sa mise en place en tant qu'organisme de service spécial et décrit brièvement le fonds de roulement. Ce fonds est financé au moyen d'un prélèvement de 0,8 % sur chaque dollar parié au Canada sur les courses de chevaux. Par conséquent, l'ACPM n'est pas financé par les contribuables. En plus de bénéficier d'un financement distinct, l'Agence effectue sa propre comptabilité et

prépare ses propres états financiers, et ceux-ci font l'objet d'une vérification externe tous les ans. Étant donné que l'ACPM fait partie de la Direction générale de la gestion intégrée, elle suit les politiques et procédures d'AAC en ce qui concerne les services intégrés et les services de soutien et elle fait l'objet d'une surveillance de la part du Ministère et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le milieu des paris a beaucoup changé au fil des ans. À l'origine, la seule forme de pari autorisée par la loi au Canada était le pari sur les courses de chevaux; les paris devaient être effectués en personne à un hippodrome et porter uniquement sur des courses se déroulant en direct. Aujourd'hui, 65 % des sommes pariées au Canada le sont sur des courses de chevaux ayant lieu à l'étranger. Il importe que l'ACPM soit consciente de la façon dont le milieu des paris a évolué, et elle doit veiller à ce que notre modèle de surveillance du pari mutuel évolue en conséquence.

L'industrie des courses de chevaux détenait auparavant le monopole des jeux de hasard légalisés, mais en raison de la concurrence accrue d'autres formes de jeux, les revenus ont diminué considérablement au cours des dix dernières années. À l'inverse, le coût de la prestation des programmes de l'ACPM n'a cessé d'augmenter.

S. Suttie présente en outre un bref historique et un aperçu du programme des machines à sous dans les hippodromes du gouvernement de l'Ontario. Cette entente de partage des revenus a stimulé l'investissement dans l'industrie et favorisé une augmentation du nombre de courses de chevaux, ce qui a fait en sorte d'accroître la demande pour les programmes de contrôle des drogues et de surveillance de l'ACPM. Parallèlement, le montant des sommes mises au pari mutuel (tout comme les revenus de l'ACPM) a continué de diminuer. Par conséquent, le grand nombre de dates de courses a fait augmenter les coûts de l'ACPM, mais les revenus servant à payer les frais de ces programmes, générés par les paris, ont considérablement diminué.

#### **Situation financière de l'ACPM**

Pour l'exercice financier 2012-2013, l'ACPM prévoit que ses revenus s'élèveront à 10,7 M\$, ce qui représente une baisse de 4,5 % par rapport à ceux de l'exercice 2011-2012. Selon ce qui arrivera en Ontario, il est possible que la diminution des revenus soit encore plus importante.

Au cours des cinq dernières années, l'ACPM a réduit ses dépenses lorsque cela était possible. Par exemple, l'Agence a réduit les dépenses relatives aux déplacements, les salaires des cadres supérieurs au moyen de la réduction naturelle des effectifs et du regroupement des responsabilités, et les coûts liés au contrôle des drogues (le nombre d'échantillons prélevés et analysés est passé de 95 000 au milieu des années 1990 à 42 000 en 2011). L'ACPM a réduit le contrôle des drogues effectués dans les plus petits hippodromes afin d'investir davantage de ressources où les plus grandes sommes sont pariées.

Dans le passé, l'ACPM englobait cinq régions, mais celles-ci ont diminué au fil des ans et elle n'en compte plus que deux (Est et Ouest du Canada). De plus, la gestion

du Centre de recherche de Jerseyville a été assumée par le gestionnaire régional de l'Est du Canada.

La surveillance du pari mutuel et le Programme de contrôle des drogues équines (PCDE) constituent les deux principaux programmes de l'ACPM. Le PCDE comprend le Laboratoire de recherche et de référence, le Centre de recherche de Jerseyville, les contrats de services pour le prélèvement, l'expédition et l'analyse d'échantillons de sang et d'urine et la recherche connexe.

Les organismes de réglementation provinciaux effectuent des tests hors compétition, jugent les courses, imposent des sanctions, approuvent les dates de courses et attribuent des licences aux participants.

L'ACPM examine actuellement le Programme de contrôle des drogues équines en collaboration avec les provinces dans le but d'identifier des gains de rendement.

Le contrat d'analyse viendra à échéance en mars 2013, tandis que le contrat de prélèvement prendra fin en juin 2014. Les deux contrats sont assortis de deux options d'une année (à la discrétion de l'Agence) avec conditions favorables. À l'heure actuelle, plus de la moitié des dépenses de l'ACPM sont consacrées au PCDE. Les coûts continuent de croître et il est donc nécessaire de revoir ce programme. Il ne s'agit que d'une partie du mandat de l'ACPM, mais c'est l'aspect qui préoccupe le plus les provinces, les associations et les professionnels du cheval.

Les services de photographie d'arrivée et de contrôle magnétoscopique des courses ont cessé d'être offerts en avril 2011, ce qui a permis à l'Agence de réaliser des économies annuelles de 2,6 M\$. Les provinces se servaient de ce service pour officialiser et déterminer l'ordre d'arrivée, et les associations utilisaient le signal vidéo pour promouvoir le pari sur leurs courses. Étant donné que l'ACPM ne retirait aucun avantage direct de ces services, elle a donc arrêté de les fournir afin de concentrer ses ressources limitées sur la mise en œuvre de son mandat principal.

Dans le Rapport Drummond de l'Ontario publié en mars 2012, il était recommandé de passer en revue le programme des machines à sous dans les hippodromes. Le gouvernement de l'Ontario a donné suite à cette recommandation en décidant de mettre fin à cette entente de partage des revenus à compter du 31 mars 2013. Les machines à sous des hippodromes de Windsor, Sarnia et Fort Erie ont été retirées immédiatement, mais la province continuera de financer ces hippodromes jusqu'à la fin de mars 2013.

Sans les revenus des machines à sous, il est prévu qu'un bon nombre d'hippodromes de l'Ontario fermeront leurs portes. Plusieurs hippodromes ont déjà annoncé leur fermeture définitive : Windsor – août 2012, Fort Erie – décembre 2012, Kawartha – mars 2013. L'acteur le plus important de l'industrie au Canada, le Woodbine Entertainment Group, qui exploite l'hippodrome Woodbine à Toronto et l'hippodrome Mohawk à Campbellville (Ontario), a également déclaré publiquement que, sans l'existence d'une entente acceptable avec la Société des loteries et des jeux de

l'Ontario pour l'exploitation de machines à sous à ces deux endroits, il pourrait aussi être obligé de fermer ses portes.

Après l'annonce faite par le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'il réduirait de 1,5 M\$ son financement destiné à l'industrie des courses de chevaux, tandis que celui du Nouveau-Brunswick a fait savoir qu'il allait réduire de 600 000 \$ le financement accordé à cette industrie. Ces deux mesures prendront effet le 31 mars 2013.

Si ces annonces ont accablé les membres de l'industrie, la baisse connexe du nombre de dates de courses pourrait améliorer la viabilité financière de l'ACPM.

L'ACPM s'attend à ce qu'il y ait certaines répercussions sur le niveau des effectifs s'il y a des fermetures d'hippodromes et une baisse du nombre de courses, mais elle ne sait pas exactement dans quelle mesure pour l'instant. L'ACPM met l'accent sur les employés à temps plein et sur leur maintien en poste. La semaine désignée de travail (SDT) pour certains employés à temps partiel sera réduite, et l'on diminuera le recours à des employés occasionnels.

Il y a quelques années, l'ACPM s'était engagée envers le Syndicat à faire tout son possible pour ne pas réduire la SDT d'un employé en deçà de 12,5 heures, en raison de l'incidence sur la situation d'emploi et les avantages sociaux. L'ACPM essaiera de respecter cet engagement pour le présent exercice. Toutefois, compte tenu des changements qui pourraient toucher l'industrie dans les prochains 6 à 18 mois, l'Agence doit maintenant revoir cet engagement. La SDT de certains employés sera réduite durant le présent exercice, mais l'ACPM consultera le Syndicat avant que la SDT de tout employé devienne inférieure à 12,5 heures.

En 2010, l'ACPM avait pris l'engagement de revoir toutes les SDT des employés à temps partiel juste avant le début de chaque exercice ou plus fréquemment s'il y a lieu, au cas par cas, afin de mieux tenir compte des périodes achalandées et « sans activités » que traversent certains hippodromes.

- F. Murphy demande si l'ACPM a envisagé de faire appel à des employés « saisonniers », étant donné que le Ministère a assez souvent recours à cette situation d'emploi particulière. Cela pourrait être avantageux à la fois pour l'employeur et les employés. L'ACPM discutera de cette possibilité avec la Direction générale des ressources humaines et tiendra le Syndicat informé de la situation.

L'ACPM a aussi informé le syndicat de certains changements qui ont eu lieu lors de la dernière année, incluant l'embauche de: un commis administratif CR-03 à durée déterminé à Jerseyville, un agent assurance qualité PM-03, un gestionnaire régional (Est du Canada) PM-05, un coordonateur sénior des programmes PM-05, un gestionnaire de l'assurance qualité /agent du contrôle des drogues équines PM-05 et un directeur des opérations CO-03.

### **Nouveau modèle opérationnel**

Il y a plusieurs années, l'ACPM a lancé un projet pilote en vue d'examiner la possibilité d'effectuer une surveillance à distance (c.-à-d., effectuer la supervision ou la surveillance du pari mutuel à partir d'un lieu autre que l'hippodrome où se déroule la course). En raison du succès remporté par ce projet et de la façon dont le milieu des paris a évolué, l'ACPM envisage maintenant de mettre en œuvre ce projet dans les hippodromes à l'échelle du pays, selon une approche graduelle. Durant la première phase (qui a déjà été mise en œuvre), dans les hippodromes pour lesquels l'ACPM ne dispose pas d'un agent dont le lieu de travail désigné est l'hippodrome (ce qui signifie que l'employé serait en situation de déplacement à ce lieu), la présence physique sera diminuée de moitié. Durant la deuxième phase et les phases suivantes, cette approche sera élargie pour faire en sorte que, même lorsqu'un hippodrome constitue le lieu de travail désigné d'un agent, l'agent ne soit pas présent en tout temps à ce lieu.

En plus de réduire les coûts, ce qui doit être fait pour compenser la diminution constante des revenus, l'ACPM estime que cela permettra de maintenir en poste un plus grand nombre d'employés, même s'il y a fermeture d'un hippodrome qui constitue le lieu de travail désigné d'un agent. Cela s'avère de toute évidence important pour les employés, mais ce l'est aussi pour l'employeur, car les employés possédant une expertise en matière de pari mutuel sont difficiles à remplacer.

L'ACPM a amélioré la communication avec le personnel en tenant récemment des conférences téléphoniques avec l'ensemble des employés.

En vue également de soutenir le nouveau modèle opérationnel, l'ACPM met au point un nouveau système de surveillance électronique (SSE) qui remplacera le système de contrôle interne (SCI) et permettra une surveillance à distance accrue. Au sein de l'industrie, les avis sont partagés. L'ACPM continue d'élaborer des programmes d'information afin d'aider les associations à effectuer cette transition. De plus, l'Agence s'assurera que les associations peuvent compter sur du personnel de l'ACPM pendant toutes les courses.

À l'avenir (aucun calendrier n'a encore été établi), l'ACPM envisage de faire en sorte que ses agents effectuent leurs activités de surveillance à distance, à partir d'un ou de plusieurs lieux centraux, lesquelles s'accompagneraient d'inspections périodiques sur place. Cette façon de faire permettra aux agents de travailler plus étroitement avec leurs pairs et d'apprendre d'eux, au lieu de se retrouver seul et isolé à des hippodromes. Ils profiteront de la supervision et du soutien administratif et électronique dont ils ont besoin.

### **Examen du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2011 et des modalités**

Depuis la réunion de juin 2011, on a déterminé que les aménagements d'horaires de postes variables (AHPV) n'étaient plus requis. L'ACPM a donc confirmé qu'elle continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à l'AHPV à l'hippodrome de Woodbine.

L'ACPM établit maintenant l'horaire de travail des employés selon la section sur le travail par postes de la convention collective, et utilise les quarts suivants : de minuit à 8 h, de 8 h à 16 h et de 16 h à minuit, ou de 23 h à 7 h, de 7 h à 15 h et de 15 h à 23 h. De plus, l'Agence a parfois recours à un quart qui diffère de ceux susmentionnés, soit de 10 h 30 à 18 h 30, pour les programmes de courses qui débutent tôt. L'ACPM a consulté à l'avance les représentants syndicaux locaux et les employés pour leur expliquer la nécessité de ce quart supplémentaire. Aucune préoccupation n'a été formulée.

- Le Syndicat examinera la section sur le travail par postes de la convention collective et indiquera s'il a des préoccupations à ce sujet.

En ce qui a trait aux modalités et à la réunion annuelle, les deux parties ont convenu qu'il faudra probablement tenir des réunions spéciales lorsque davantage d'information sera disponible, compte tenu des changements qui devraient toucher l'industrie au cours de la prochaine année et des possibles répercussions sur l'Agence.

L'ACPM s'est engagée à fournir au Syndicat les renseignements suivants :

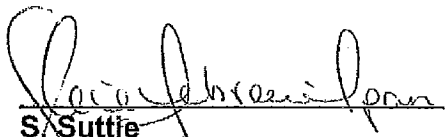
- un exemplaire de l'AHPV actuel des employés de Woodbine;
- un exemplaire du précédent AHPV national;
- les organigrammes (l'ACPM précise que l'on procède actuellement à la mise à jour des organigrammes);
- le nombre d'employés (à plein temps, occasionnels, à temps partiel, SDT, laboratoire, bureau chef, Jerseyville, bureaux régionaux), le lieu de travail, la situation d'emploi, etc.

#### **Table ronde**


Certains participants sont d'avis que le mandat de l'ACPM ne s'intègre pas à celui d'AAC. La plupart des paris et jeux de hasard sont réglementés par les provinces. L'ACPM se penche actuellement sur diverses options pour l'avenir.

Tous les membres conviennent que l'ACPM devra discuter des enjeux avec le Syndicat à mesure que les changements apportés au sein de l'industrie et qui ont une incidence sur l'ACPM seront connus.

**Prochaine réunion :** Les réunions annuelles ont habituellement lieu en juin; cependant, on s'attend à ce que la prochaine réunion soit une réunion spéciale, qui aura lieu lorsqu'on disposera de plus d'information.

  
S. Suttie  
Directeur exécutif intérimaire

Agence canadienne du pari mutuel

  
F. Murphy  
Premier vice-président exécutif  
national  
Syndicat de l'Agriculture